



## Litige caisse d'epargne adi et assurance chomage

Par **magnaux**, le **07/01/2010** à **15:30**

Bonjour,

J'ai souscrit en 1995 un prêt immobilier à la caisse d'épargne avec ADI+ASSURANCE CHOMAGE CNP/ CAISSE D EPARGNE. J'étais à l'époque salarié. Je suis devenu artisan indépendant en 2001 et j'ai ouvert mon compte professionnel dans la même agence.

J'ai de plus soldé mon pret par anticipation en 2007. Or je m'aperçois, certes un peu tard, que mon compte est toujours prélevé au titre de cette assurance chomage depuis 9 ans !!!

La caisse d'Epargne connaissant mon nouveau statut professionnel et sachant aussi que le prêt était soldé n'aurait elle pas du faire les démarches pour faire cesser ces prélèvements ?

Bizarrement, cela fait 3 fois qu'ils perdent tous les documents que je leur remets même en mains propres sur ce dossier !!!! On me dit que je ne pourrai pas être remboursé.....Quels sont mes droits ? Quelles démarches dois je effectuer.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, mes sincères salutations.

Mr Laurent MAGNAUX